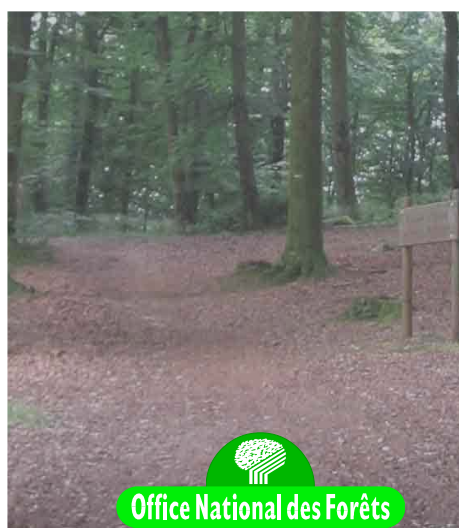




DOCUMENT N°3

DIAGNOSTIC, ENJEUX ET STRATEGIE



PREAMBULE

Ce document est le troisième tome de la Charte forestière de Territoire du Pays de Guéret. Il est intitulé « Diagnostic, enjeux et stratégie ».

Les dessins, cartes et photographies contenus dans ce rapport sont protégés par la loi sur la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être dupliqués et diffusés au grand public ou à des fins commerciales qu'avec l'accord du Pays de Guéret, de l'ONF et des auteurs des photographies.

Cette charte forestière est dédiée à la mémoire de Jean-Pierre BARJAUD, Maire de Chambon-Sainte-Croix.

Ce document a été réalisé avec le concours financier de l'Etat, du Conseil Régional du Limousin dans le cadre du Contrat de Pays 2005-2007 et du Conseil Général de la Creuse.



SOMMAIRE

I – RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES DE LA CHARTE FORESTIERE	5
--	---

THEME 1 : LA GESTION FORESTIERE

I – LA STRUCTURE FONCIERE	8
II – LES DOCUMENTS DE GESTION	10
III – LA CERTIFICATION DES FORETS	12
IV – LA GESTION DES PEUPELEMENTS FEUILLUS	14
V – LA GESTION DES PEUPELEMENTS RESINEUX	17

THEME 2 : LA MOBILISATION DES BOIS

I – LA PROSPECTION	22
II – LA DESSERTTE DES MASSIFS	24
III – LA DECLARATION DES CHANTIERS	27
IV – LES RELATIONS ENTRE EXPLOITANTS ET ELUS	28
V – L’UTILISATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES	30

THEME 3 : LA VALORISATION DES BOIS LOCAUX

I – LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS	34
II – LA SYNERGIE PREMIERE/DEUXIEME TRANSFORMATION	36
III – LE BOIS ENERGIE	38
IV – LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION	40

THEME 4 : LES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

I – LES SITES EMBLEMATIQUES	44
II – LES ITINERAIRES DE RANDONNEE	47
III – LA PRATIQUE MOTORISEE	50
IV – LES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE	52

THEME 5 : LA QUALITE DE L’ENVIRONNEMENT

I – LES SITES PROTEGES ET LA BIODIVERSITE	56
II – LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	57
III – LES DECHETS DANS LES MILIEUX NATURELS	60

THEME 6 : LA PERCEPTION DU PAYSAGE

I – LE BOCAGE	66
---------------------	----

THEME 7 : LA FORET AU CŒUR DE LA GESTION COMMUNALE

I – LES ELUS ET LA FORET	70
--------------------------------	----

I – RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES DE LA CHARTE FORESTIERE

Dans le cadre de la réflexion préalable à la mise en place du Pays de Guéret, un certain nombre de problématiques et d'enjeux spécifiques ont été mis en évidence par les acteurs de la forêt sur le Pays de Guéret. On avait pu identifier, a priori, plusieurs enjeux importants, qu'il était convenu d'aborder dans la phase d'élaboration de la charte.

- ↳ Un enjeu touristique et de loisirs fort : organisation de circuits de randonnées, activités sportives et de loisirs, espaces d'accueil du public en forêt, partage de l'espace et des lieux d'usage.
- ↳ Des enjeux environnementaux et de gestion de la ressource eau en forêt : captage d'eau en forêt et notion de parc aquacole (enjeu de gestion globale des captages d'eau potable sur une zone où les captages sont nombreux), rôle de la forêt et des linéaires boisés dans la protection de la ressource eau, actions de sensibilisation sur la faune et la flore, érosion du sol lors de l'exploitation des parcelles ...
- ↳ Un enjeu de gestion foncière pour mobiliser la ressource (morcellement de la propriété privée, desserte des massifs, ...)
- ↳ Des enjeux productifs : il s'agit de concilier les objectifs de production avec des enjeux en évolution, tels que les enjeux environnementaux et de loisirs.

L'objectif de cette démarche de charte forestière de territoire était d'engager au sein du Pays de Guéret, une politique de gestion durable des forêts. Par ailleurs, de nombreux projets en lien avec la forêt sont actuellement en réflexion. La charte forestière de territoire doit permettre d'assurer une meilleure cohérence d'ensemble et de mieux coordonner ces projets.

Les objectifs de ce projet de charte forestière sont multiples :

- ↳ Mieux prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt.
- ↳ Favoriser la concertation avec l'ensemble des acteurs de la forêt afin d'aboutir à un projet commun de développement.
- ↳ Mettre en place un plan d'actions pluriannuel sur la forêt et contractualiser avec les partenaires financiers.
- ↳ Garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion de la forêt.
- ↳ Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits (notamment favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière, la gestion groupée, ou encore l'accès aux massifs).
- ↳ Préserver les espaces à forte vocation environnementale.



THEME 1

LA GESTION FORESTIERE

I – LA STRUCTURE FONCIERE

11 - Diagnostic

Le morcellement de la propriété a toujours été le handicap de la forêt limousine. Le Pays de Guéret ne fait pas exception à la règle avec plus de 10 000 propriétaires pour 16 000 ha de forêt.

Dans un territoire où la moyenne d'âge est parmi les plus élevées de France, avec de nombreuses successions, le patrimoine forestier disséminé en petits îlots souvent introuvables n'est pas la priorité des héritiers.

La tempête de 1999, les épisodes neigeux ont encore plus écarté les propriétaires de la gestion forestière.

La première remarque des tout petits propriétaires est : « il paraît que j'ai des bois dans tel massif, je ne sais pas où c'est et comment je peux retrouver mes parcelles. »

Dans le cadre des précédents contrats de plan Etat-Région, la DRAAF et la Région Limousin ont mis en place des projets de restructuration foncière pilotés par la SAFER ou le CRPF. Malgré une animation considérable et une solide méthodologie, les résultats ont été nettement en deçà des espérances, dans des massifs pourtant à forte vocation forestière.

Dans le cadre du programme d'extension de la forêt publique, des petites parcelles isolées ont pu être agrégées à des massifs publics plus importants mais le désengagement de l'Etat et la baisse d'animation de l'ONF à partir de 2007 ont sensiblement réduit l'engouement des collectivités.

Points forts :

- Pas de propriétés clôturées fermées au public.
- ↳ Liberté de pénétration dans les forêts avec une absence de conflits locaux.
- 30 % de la surface des propriétés de plus de 10 ha appartient à 2% des propriétaires (203)
- 53 % de la surface des propriétés de plus de 4 ha appartient à 8% des propriétaires (853)
- ↳ Communication ciblée et plus efficace pour les campagnes de sensibilisation.

Points faibles :

- 10 363 propriétaires forestiers pour 16 450 ha de forêts (base cadastrale), soit une moyenne de 1,6 ha par propriétaire, souvent divisés en plusieurs îlots.
- ↳ Forêt morcelée
- ↳ Absence de culture forestière. On possède des bois et non pas de la forêt
- Deux tiers des propriétés inférieures à 1 ha, en dessous du seuil de perception (suis-je propriétaire ? Où est ma parcelle ?)
- ↳ Pas de gestion forestière possible pour ces forêts
- 92 % des propriétés inférieures à 4 ha, en dessous du seuil de gestion
- ↳ Gestion forestière difficile à mettre en œuvre pour ces forêts

12 - Enjeux

- Pas de gestion forestière sans une base foncière solide

13 - Stratégie

Les expériences passées sur des massifs tests ont montré que les résultats des tentatives de restructuration foncière des massifs étaient très faibles par rapport aux efforts entrepris.

Basée sur une communication très importante et sur le volontariat, les échanges et les achats-ventes permettent rarement la constitution d'entités suffisamment importantes.

Sur le territoire du Pays de Guéret, il serait illusoire de se lancer dans une telle démarche.

Cependant, des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Aide à l'acquisition de forêt par les collectivités (programme d'extension de la forêt publique)
- Aide au regroupement de chantiers (Dispositif ADELI)
- Aide aux échanges amiables (Conseil Général de la Creuse)

Action spécifique à prévoir :

- ↳ **Animation renforcée ciblée sur la forêt privée sur le territoire du Pays de Guéret**

II – LES DOCUMENTS DE GESTION

21 - Diagnostic

Les mauvais indicateurs de la gestion des forêts privées sont une conséquence directe du morcellement foncier.

Si la forêt publique est largement dotée de documents d'aménagement, il n'en est pas de même pour la forêt privée. Moins de 6 % de la surface forestière est aménagée, soit en référence à un PSG ou par une adhésion à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles. Cela montre effectivement un manque de planification des coupes et des travaux et une gestion au coup par coup.

Le constat le plus alarmant est que la gestion forestière est largement déléguée aux exploitants forestiers qui jouent le rôle d'acheteurs mais également de conseils. Etre juge et partie dans une coupe de bois avec des enjeux financiers n'est souvent guère compatible avec une vision durable à long terme du peuplement. Si la décision finale appartient au propriétaire, les conseils viennent dans la plupart des cas des acheteurs qui imposent leur point de vue à des propriétaires dépourvus de connaissances forestières.

Le manque cruel d'animation envers la forêt privée sur le territoire, symbolisée par l'absence de Groupement de Développement Forestier, se fait ressentir.

Points forts :

- Une forêt publique largement dotée de documents de gestion
- ↳ Une garantie de gestion durable et multifonctionnelle, notamment aux abords de Guéret avec la présence des grandes forêts publiques (Chabrières, Sainte-Feyre, Guéret, Saint-Léger-le-Guérétois)

Points faibles :

Conséquence du morcellement :

- Seulement 5,7 % de la surface cadastrale privée dotée d'un Plan Simple de Gestion pour seulement 18 propriétaires.
- Seulement 0,2 % de la surface cadastrale privée adhère à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour seulement 5 propriétaires.
- Pas de Règlement Type de Gestion sur le Pays de Guéret
- ↳ Très peu de gestion forestière durable
- ↳ Acte unique de gestion : coupe rase de récolte
- ↳ Pas de planification des récoltes, des types de produits
- ↳ Pas d'anticipation dans les programmes de desserte des massifs

22 - Enjeux

Une forêt aménagée permet d'obtenir :

- Une gestion durable et multifonctionnelle
- Une prévision dans la récolte, avec si possible une planification
- Une sylviculture adaptée aux stations forestières
- Une réflexion sur la desserte du massif en lien avec les acteurs et les élus

23 - Stratégie

La sensibilisation des propriétaires demande une animation sur le terrain. Il est nécessaire de prévoir du temps d'animation consacré exclusivement à la gestion des forêts.

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Programme FOGEFOR de formation des propriétaires
- Plaquettes d'information sur le PSG

Action spécifique à prévoir :

↳ **Animation renforcée ciblée sur la forêt privée sur le territoire du Pays de Guéret**

III – LA CERTIFICATION DES FORETS

31 - Diagnostic

L'avenir de la filière bois limousine passe nécessairement par un label. La certification PEFC, si elle n'est qu'une étape dans ce label, est incontournable. Tous les acteurs de la filière doivent se mobiliser pour que le bois issu de nos forêts et proposé à la vente soit estampillé PEFC.

Le premier maillon concerne les producteurs. Les indicateurs ne sont pas brillants avec seulement 3 813 ha certifiés, soit 20 % de la surface forestière.

Si l'on reprend les chiffres de l'enquête cadastrale :

- Surface des propriétés de plus de 4 ha : 8 820 ha
- Surface des propriétés de plus de 10 ha : 4 980 ha
- Surface des propriétés de plus de 25 ha : 2 600 ha

On constate qu'il reste un effort notable à réaliser pour labelliser les propriétés de plus de 10 ha et un travail important pour faire adhérer les propriétaires de plus de 4 ha.

En 2009, l'O.N.F a renforcé sa communication vers les propriétaires publics non adhérents à PEFC.

Points forts :

- Une forêt publique domaniale et communale largement certifiée.
 - ↳ Une garantie de trouver du bois garanti PEFC dans ces forêts
- Un nombre d'adhérents en constante augmentation.
 - ↳ Un avenir plein d'espoir

Points faibles :

- Une très faible surface de forêts privées certifiées (8,5 %)
- Des efforts à réaliser sur les forêts des établissements publics (65 %)
 - ↳ Un volume important de bois prélevé sur le territoire n'est pas certifié.
 - ↳ Un impact important sur la filière bois avec des unités de transformation qui doivent de plus en plus transformer du bois certifié.

32 - Enjeux

- Récolter et injecter dans la filière une large proportion de bois certifié PEFC

33 - Stratégie

La sensibilisation des propriétaires demande une animation sur le terrain. Il est nécessaire de prévoir du temps d'animation consacré exclusivement à la certification forestière.

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Animation du CRPF
- Animation de PEFC Limousin, plaquette d'information
- Animation de l'ONF
- Animation des Union Régionale des COFOR

Action spécifique à prévoir :

↳ **Animation renforcée ciblée sur la forêt privée sur le territoire du Pays de Guéret**

IV – LA GESTION DES PEUPELEMENTS FEUILLUS

41 - Diagnostic

Environ 17 % du territoire sont recouverts par de la forêt feuillue (83 % de la surface forestière). Cette forêt est largement issue de boisements naturels sur des terrains abandonnés par une agriculture qui s'est réorganisée autour des meilleures parcelles. Sur le pays de Guéret, l'appellation « forêt » n'est pas appropriée pour ce type de boisement. Les habitants préfèrent dire « des bois », des parcelles de faible valeur, qui ont poussé seules, sans véritable gestion.

Des superficies importantes couvrent les vallées des rivières, autrefois dénudées. Les pentes sont raides et les arbres peu accessibles. La vocation de ces forêts est bien entendu la protection des milieux dans des sites naturels remarquables (Natura 2000, ZNIEFF, etc.).

En revanche, de nombreux peuplements sont accessibles, implantés sur des stations propices à la production forestière. Les essences qui composent les peuplements mélangés sont reconnues pour leur qualité technologique, même si sur ces stations acides, les défauts généralisés (gélivure, nervosité) empêchent de produire du bois exceptionnel. Malgré cela, la majorité des forêts feuillues n'est pas gérée, avec comme unique acte de gestion la coupe rase. Les produits sont alors conditionnés pour être expédiés dans leur grande majorité vers l'unité papetière de Saillat.

Dans la coupe rase, tout y passe, les taillis médiocres jusqu'aux tiges d'avenir de hêtre, de chêne, de merisier qui, avec un peu de temps, de patience et d'éducation auraient pu un jour fournir du bois de qualité.

Tel est le paradoxe de ces forêts feuillues, satisfaire la demande sociale et environnementale et finir pour fabriquer du papier à 2 €/le stère. Sur des coupes de faible valeur, la rentabilité s'appuie sur deux critères : des grandes surfaces et des prix serrés au niveau des sous-traitants. L'impact paysager de telles coupes est important, et la qualité des exploitations est unanimement condamnée. Ce système aboutit à des incompréhensions, voire des rejets au niveau des communes et à un sentiment de gâchis.

Points forts :

- Une forêt majoritairement feuillue (83 %)
 - ↳ Une forêt paysanne, partie prenante d'un paysage culturel, identitaire
- Une utilisation locale en bois de chauffage (autoconsommation)
 - ↳ Une exploitation de qualité, une démarche de proximité
- Un dispositif d'aide au regroupement de chantier d'amélioration des peuplements feuillus pour les petites surfaces
 - ↳ Une possibilité d'améliorer les peuplements feuillus

Points faibles :

- Une forêt feuillue « naturelle », ayant poussée seule.
 - ↳ Une forêt non gérée
- Des essences feuillues très mal valorisées
- Une qualité des bois assez moyenne (gélivure, nervosité)
 - ↳ Une forêt peu rentable
 - ↳ Des débouchés industriels peu rémunérateurs (papeterie, chauffage)
- Des coupes rases comme unique acte de gestion
 - ↳ Des jeunes tiges d'avenir sacrifiées
 - ↳ Aucune coupe d'amélioration possible sur des petites surfaces (volume, rentabilité de la coupe)
- Des coupes rases sur des grandes surfaces
 - ↳ Un impact paysager traumatisant
 - ↳ Un impact environnemental avec une érosion des sols et des ruissellements de boue
 - ↳ Des jeunes tiges d'avenir sacrifiées
- Aides de l'Etat uniquement pour les projets de 4 ha et plus
 - ↳ Pénalisation des petits projets
- Regroupements de chantiers dans le cadre de l'ADELI trop peu nombreux (12 ha améliorés sur le territoire pour 15 000 ha de forêts feuillues)
 - ↳ Très peu d'amélioration des peuplements feuillus sur le territoire

42 - Enjeux

- Valoriser la forêt feuillue
- Gérer les peuplements forestiers sur la base d'itinéraires sylvicoles
- Obtenir des produits rémunérateurs
- Laisser les arbres d'avenir vieillir
- Regrouper les chantiers

43 - Stratégie

Changer les habitudes prendra du temps. Passer de la coupe rase généralisée aux coupes d'amélioration demande une éducation de toute la filière qui va à l'encontre de la logique des contrats d'approvisionnement d'International Paper et du Comptoir des Bois de Brive.

Il serait également souhaitable de faire appliquer les articles du Code Forestier, notamment les articles L.9 et L.10.

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Animation du CRPF

- Dispositif ADELI. (nécessité de relancer les regroupements de chantiers)

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Animation renforcée ciblée sur la forêt privée sur le territoire du Pays de Guéret**
- ↳ **Visite de parcelles sur le terrain (parcelles références)**
- ↳ **Optimisation du dispositif ADELI**
- ↳ **Sensibilisation des services de l'Etat pour application des articles du code rural et du code forestier**

V – LA GESTION DES PEUPELEMENTS RESINEUX

51 - Diagnostic

La filière résineuse du Limousin se porte bien. Les règles de culture sont mises en place et largement appliquées. Les essences sont adaptées aux stations avec cependant des inquiétudes quant aux évolutions climatiques. Les industries de première transformation sont bien implantées sur le territoire avec une logique industrielle.

Cependant, en amont, certaines inquiétudes apparaissent, notamment vis-à-vis du renouvellement des peuplements. Certes, c'est une projection à long terme mais qu'il convient de prendre en compte.

Les peuplements résineux sont récoltés de plus en plus tôt, de plus en jeunes. Les effets psychologiques de la tempête de 1999 sont encore présents et de nombreux propriétaires réalisent leur capital d'une manière anticipée dans la crainte d'un nouvel accident climatique. La tempête Klaus qui a frappé les Landes a encore renforcé cette inquiétude. Dans l'avenir, les gros bois de Douglas seront probablement difficiles à trouver.

Les coupes rases de résineux sont de moins en moins suivies de reboisement. La fibre forestière quitte peu à peu les propriétaires qui vieillissent. Dans le passé, les aides publiques ont largement contribué à la création du massif forestier limousin, avec cependant certaines dérives, dues notamment à l'absence d'obligation de résultat. Les aides sont devenues des habitudes et de nombreux propriétaires n'ont pas le réflexe ou la volonté de provisionner une partie des recettes pour reconstituer le peuplement.

On observe donc de plus en plus des parcelles résineuses coupées à ras et laissées en l'état. Le terrain est alors lentement colonisé par la bourdaine, le genêt, le bouleau. On passe de la forêt de production à la friche. La généralisation de ce type de pratiques va évidemment avoir un impact sur la ressource résineuse ... dans 30 à 40 ans.

Points forts :

- Des peuplements résineux bien gérés dans l'ensemble
 - ↳ Une garantie d'obtenir des produits adaptés aux demandes de la filière

- Des itinéraires sylvicoles maîtrisés par l'ensemble des acteurs
 - ↳ Des coupes d'améliorations réalisées jusqu'à la récolte du peuplement

- Des unités de transformation présentes dans la région Limousin
 - ↳ Une garantie de débouchés
 - ↳ Une mise en concurrence des acheteurs
 - ↳ Une filière structurée

- Une essence phare, le douglas avec d'excellentes qualités
 - ↳ Une valorisation des produits

Points faibles :

- Une forêt coupée de plus en plus jeune par crainte des tempêtes
 - ↳ Une valorisation des produits loin d'être optimale
 - ↳ Une incertitude sur la possibilité de trouver des gros douglas dans l'avenir
- Des coupes qui ne sont pas suivies de travaux de reboisement
 - ↳ Une forêt résineuse non renouvelée
 - ↳ Un appauvrissement (modéré) de la ressource
- Des itinéraires techniques de reboisement lourds et coûteux
 - ↳ Les propriétaires renoncent à reconstituer leur forêt
 - ↳ Une nécessité de réduire les coûts de plantation
- Des reboisements non financés
 - ↳ Les propriétaires renoncent à reconstituer leur forêt
- Pas d'aides de l'Etat pour les reboisements après récolte du peuplement
 - ↳ Rupture des habitudes passées d'aides au boisement et au reboisement.
- Pas d'application des articles du code forestier (L.9 et L.10)
 - ↳ Coupes sans autorisation, parcelles non reboisées

52 - Enjeux

- Laisser vieillir les forêts résineuses, ne pas couper trop jeune pour récolter des gros bois appréciés par la filière
- Mettre en place des itinéraires techniques de reconstitution des peuplements résineux après coupe rase
- Assurer la ressource de demain auprès d'une filière bien implantée sur le Limousin

53 - Stratégie

Une des alternatives au non reboisement des parcelles peut être la diminution des coûts de reboisement. En Limousin, les travaux forestiers ont toujours été calqués sur les pratiques agricoles avec des travaux lourds (dessouchage, mise en andains, sous-solage, etc.). Le CETEF et le CRPF ont mis au point un itinéraire technique beaucoup plus léger qu'il convient d'appliquer.

Une autre solution, un peu plus contraignante serait de faire appliquer les articles du Code Forestier, notamment les articles L.9 et L.10.

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Animation du CRPF, du CETEF, des GDF

- Vulgarisation sur les techniques de renouvellement des peuplements

Actions spécifiques à prévoir :

↳ **Animation ciblée sur le terrain au niveau du territoire du Pays de Guéret**

↳ **Visite de réalisations sur le terrain (chantiers « vitrine »)**

↳ **Sensibilisation des services de l'Etat pour application des articles du Code Forestier**



THEME 2

LA MOBILISATION DES BOIS

I – LA PROSPECTION

11 - Diagnostic

Hormis les ventes groupées des experts, des coopératives et de l'O.N.F, la mobilisation des bois passe nécessairement par un démarchage de la part des acheteurs. Il repose sur une prospection de terrain, des études cadastrales et enfin des contacts multiples avec les propriétaires. C'est d'abord un peuplement qui crée une opportunité puis par effet de tache d'huile, tout un massif qui devient la cible de l'acheteur.

La mécanisation a entraîné une rationalisation des chantiers. Le volume minimum de bois pour une exploitation est d'environ 350 m³, représentant par exemple 50 ares de coupe rase de gros douglas ou 10 ha d'amélioration feuillue. Ce volume dépend bien entendu de l'essence et de la qualité des bois présents sur la parcelle. Les petites coupes d'amélioration sont boudées par les exploitants. Les conséquences sont importantes pour les petites parcelles qui finissent par être traitées en coupes rases pour des raisons de rentabilités.

Points forts :

- Ventes groupées au niveau du Limousin offrant des lots variés, homogènes
 - ↳ Une garantie d'approvisionnement en bois
- Une forêt publique aménagée
 - ↳ Régularité dans l'approvisionnement
- Une mise en ligne du cadastre
 - ↳ Prospection facilitée

Points faibles :

- Peu de forêts dotées de documents de gestion
 - ↳ Pas de garantie d'approvisionnement
- Un temps important passé à la prospection, au démarchage
 - ↳ Baisse de la productivité, difficulté d'approvisionnement
- Impact du foncier sur la mobilisation
 - ↳ Coûts élevés des chantiers
- Nécessité de rationaliser les chantiers, notamment en surface
 - ↳ Petites coupes d'amélioration boudées
 - ↳ Priorité à la coupe rase

12 - Enjeux

L'enjeu est fort puisque la mobilisation des bois en forêt nécessite du temps et des efforts importants pour les exploitants forestiers et les scieurs.

Une meilleure mobilisation des produits entraînera automatiquement des gains de productivité et une meilleure planification de la ressource.

13 - Stratégie

Plusieurs domaines peuvent améliorer la mobilisation des bois :

- Une part plus importante des forêts dotées d'un document de gestion.
- Un foncier moins morcelé.
- Des regroupements de chantiers pour offrir des coupes plus importantes.
- Une meilleure desserte des massifs.
- Des bonnes relations entre la filière et les élus pour une meilleure connaissance du territoire, des propriétaires et des accès aux parcelles.

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

Sur le foncier :

- Aide à l'acquisition de forêt par les collectivités (programme d'extension de la forêt publique)
- Aide aux échanges amiables (Conseil Général de la Creuse)

Sur la gestion des forêts :

- Animation du CRPF, du CETEF, des GDF
- Vulgarisation sur les techniques de renouvellement des peuplements

Sur le regroupement des chantiers :

- Aide au regroupement de chantiers (Dispositif ADELI)

Sur la desserte des massifs :

- Aide à la réalisation d'équipements forestiers

Actions spécifiques à prévoir :

↪ **Animation ciblée sur le terrain au niveau du territoire du Pays de Guéret**

↪ **Organisation des communes – formation des élus**

↪ **Soutien aux exploitants forestiers**

II – LA DESSERTE DES MASSIFS

21 - Diagnostic

Les propriétaires et les exploitants forestiers assurent que la forêt est très mal desservie et sous équipée en infrastructures spécialisées.

Les services de l'Etat rappellent qu'un effort important a été réalisé et que les dossiers qui restent sont les plus difficiles à faire aboutir.

Les communes, maîtres d'ouvrage, ont souvent d'autres priorités que d'investir sur des projets collectifs mais qui ne concernent que des propriétaires privés, alors que la voirie communale publique nécessite des crédits d'entretien. Chacun campe souvent sur ses positions et le bois continue à être évacué sur des chemins ruraux inadaptés aux engins lourds de l'exploitation forestière moderne ; ces mêmes chemins souvent très appréciés pour leurs qualités paysagères, patrimoniales et touristiques.

Ce manque d'équipement est donc en partie à l'origine des problèmes de cohabitation, voire des conflits entre les exploitants forestiers, les élus et les associations de loisirs.

La mise aux normes de chemins ruraux pose également des problèmes de cohabitation avec les activités de loisirs puisque le caractère de ces chemins est profondément modifié (revêtements, buses et largeur).

Notons qu'il y a un rapport étroit entre la valorisation de la coupe et la desserte de la parcelle.

Points forts :

- De nombreux investissements ont été réalisés et financés aussi bien dans le cadre des S.D.V.E.F que hors schéma. En Creuse, environ 340 km de routes forestières ont été financées (env 50 000 €/km)

- De nombreux équipements ont été réalisés et financés hors schéma. Il est malheureusement impossible d'avoir un état précis de ces réalisations hors schémas (analyse nécessaire dossier par dossier)

- Dans l'ensemble, le Limousin, vu de l'extérieur, donne une image de massifs bien équipés même si des forêts sont encore situées à plus de 500 m des routes. Les massifs sont relativement bien desservis, notamment grâce au réseau de routes départementales.

↳ Un appui efficace de l'Etat et des collectivités pour équiper les massifs

- Des voiries ont été réalisées dans le cadre des remembrements. Ce sont des pistes solides et disponibles avec un minimum d'aménagements.

↳ Voirie supplémentaire pour la desserte des massifs

Points faibles :

- Les forêts sont sous-équipées en infrastructures adaptées : pistes forestières, places de stockage, routes forestières. Il y a réellement un problème de dépôt et d'évacuation des bois. Les bois ont été plantés il y a 40 ans, mais la question des places de dépôt n'a pas été anticipée et pose problème.
 - ↳ Stockage et évacuation des bois sur les chemins ruraux
- Les chemins ruraux ne sont pas conçus pour supporter les engins modernes (empattements de 3m chargés de 15 t) ; les voies existantes demeurent de capacité ancienne (remorques de charrettes de 1,5 à 2 m de large).
 - ↳ Impact très fort de l'exploitation forestière sur les chemins
 - ↳ Nécessité de remise en état permanente
 - ↳ Problème de cohabitation avec les autres activités
- Certains chemins ont disparu, annexés par les activités agricoles.
 - ↳ Réduction de voies potentielles
- De nombreux chemins ruraux ne débouchent pas (sur un chemin ou sur une route)
 - ↳ Parcelles enclavées dans des massifs importants
- Des voiries réalisées dans le cadre des remembrements sont privées. Elles ne sont pas dotées de places de retournement.
 - ↳ Voirie adaptée à l'exploitation mais indisponible pour des raisons juridiques
- Les pistes qui débouchent sur des voies communales non adaptées posent problème.
- Les aides aux renforcements des voies communales sont très limitées (F.D.A.E.C, D.G.E)
 - ↳ Pas de possibilité de renforcer des voies communales stratégiques mais non adaptées aux forts tonnages

22 - EnjeuxEnjeu économique

La valorisation économique des massifs forestiers passe par un équipement en matière d'infrastructures de desserte.

Enjeu multifonctionnel

A l'échelle d'un massif, la cohabitation des activités passe sur un respect des chemins. Au niveau des relations sur le territoire, l'équipe communale doit pouvoir s'asseoir sur un réseau solide d'évacuation des bois

23 - Stratégie

Intervention à plusieurs niveaux :

- Mobilisation des crédits disponibles pour la réalisation d'équipements forestiers.
Travail en partenariat avec la DDAF pour afficher le territoire du Pays de Guéret comme prioritaire au niveau de l'instruction des dossiers de subvention.
- Sensibilisation des communes maîtres d'ouvrage, animation dans les massifs auprès des propriétaires, des élus.
Etude des SDVEF pour compléter les réalisations.
Etude de certains massifs, notamment pour faire déboucher les chemins ruraux.
- Animation auprès des exploitants pour la mise en place d'un mode opératoire afin de faciliter les relations exploitants/communes.

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Animation ciblée sur le terrain au niveau du territoire du Pays de Guéret**
- ↳ **Faire déboucher certains chemins ruraux**
- ↳ **Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière**
- ↳ **Soutien logistique aux exploitants forestiers**

III – LA DECLARATION DES CHANTIERS

31 - Diagnostic

En Creuse, les déclarations de chantiers en respect des articles du Code Rural (L.718-9 et R.718-27) sont rares. Pourtant, la majorité des coupes dépassent le seuil de 500 m³.

Les élus des communes ne sont donc pratiquement jamais au courant de l'intervention d'une entreprise sur leur territoire communal.

Il n'y a pas d'anticipation possible pour une prise en compte de l'exploitation dans les domaines suivants :

- Stockage et évacuation des bois
- Gestion des zones protégées (captages, réseaux, sites, monuments, etc.)
- Gestion des zones remarquables (zones naturelles, patrimoine, archéologie, etc.)
- Gestion des zones fréquentées.

La politique de la Direction Départementale du Travail est de communiquer, sensibiliser plutôt que de verbaliser.

Points forts :

- Pas de politique répressive de l'Inspection du Travail
- ↳ Plutôt une démarche de partenariat, de dialogue

Points faibles :

- Très peu de déclaration de chantier
- ↳ Pas d'information au niveau du territoire
- ↳ Pas de respect de la loi

32 - Enjeux

Mettre au point une véritable communication entre tous les acteurs pour anticiper tout impact de l'exploitation forestière.

33 - Stratégie

Dans le cadre de la charte forestière, l'objectif est de renouer le dialogue entre tous les acteurs. Les déclarations de chantiers sont donc un outil à prendre en compte pour informer les communes d'une prochaine intervention sur le territoire.

Action spécifique à prévoir :

- ↳ Animation ciblée sur le terrain au niveau du territoire du Pays de Guéret
- ↳ Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière
- ↳ Soutien logistique aux exploitants forestiers

IV – LA RELATION ENTRE EXPLOITANTS ET ELUS

41 - Diagnostic

Actuellement, les relations entre les exploitants et les élus sont inexistantes. Les rares dialogues se sont faits par l'intermédiaire des avocats ou des assureurs dans diverses procédures contentieuses.

Les exploitants apparaissent comme des destructeurs aux yeux des élus, eux-même considérés par la profession comme des ignorants, des empêcheurs de tourner en rond.

Les différentes tables rondes et groupes de travail ont permis de renouer le dialogue entre deux groupes qui ne se connaissaient pas et parfois se détestaient.

Points forts :

- Une volonté de dialoguer, de construire l'avenir ensemble
- ↳ Plutôt une démarche de partenariat, de dialogue

Points faibles :

- Conflits sur le territoire (procédures judiciaires en cours)
- ↳ Climat tendu

- Pas de dialogue entre les acteurs
- ↳ Pas d'anticipation, de réflexion préalable

- Pas d'information des maires avant la coupe
- ↳ Pas d'anticipation, de réflexion préalable

- Souvent un contact a posteriori en cas de problème
- ↳ Renforce la notion de conflit, de réparation

42 - Enjeux

Etablir un dialogue, un partenariat entre les exploitants et les élus pour valoriser le territoire en respectant les autres activités économiques, sociales et environnementales.

L'exploitation forestière doit s'inscrire dans une gestion durable et multifonctionnelle.

Les élus doivent s'inscrire comme des véritables partenaires de la gestion des massifs forestiers.

43 - Stratégie

La stratégie est à trois niveaux :

- Mettre en place une procédure pour les exploitants forestiers lors de l'achat d'une coupe. Cette procédure s'appuie sur le relationnel entre les deux principaux acteurs du territoire : l' élu et l'exploitant qui intervient pour le compte du propriétaire et qui peut mandater des entreprises sous-traitantes.

- Former, structurer les équipes communales. Apporter localement des outils de diagnostics

- Apporter un soutien à ces deux acteurs, par de l'animation, des rencontres locales, des échanges d'expériences, des annuaires.

Actions spécifiques à prévoir :

↳ **Animation auprès des acteurs sur le territoire**

↳ **Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière**

↳ **Soutien logistique aux exploitants forestiers**

↳ **Former les élus, structurer les communes, diagnostics territoriaux ponctuels**

V – L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES RURALES ET COMMUNALES. L'IMPACT DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

51 - Diagnostic

Sur le territoire du Pays de Guéret, l'impact des exploitations forestières sur les chemins publics a été la préoccupation principale des élus, des membres des commissions et des associations locales.

Le constat est clair : avec une demande soutenue et une forêt en pleine production, le bois sortira de la forêt de toute manière. Les chemins ruraux ouverts au public restent le moyen le plus simple d'évacuer les bois en bordure des voies accessibles aux grumiers. Le problème est que dans la plupart des cas, ils ne sont pas adaptés à supporter les passages répétés des engins modernes. Les dégâts sont inévitables.

Certaines entreprises anticipent la réparation des chemins par une provision sur le prix d'achat des bois. Malheureusement, la concurrence peut être déloyale contre un acheteur qui, de toute manière, n'envisage pas ce type de remise en état.

Points forts :

- Une forêt en expansion qui produit
 - ↳ Des possibilités de valorisation économique du territoire
- Un tissu de chemins ruraux supports d'itinéraires de randonnée
 - ↳ Des possibilités de valorisation touristique (et économique) du territoire

Points faibles :

- Des forêts sous-équipées en infrastructures adaptées : pistes forestières, places de stockage, routes forestières.
- Des chemins ruraux inadaptés aux engins modernes
 - ↳ Le bois sort sur les chemins existants quelque soient leurs caractéristiques
 - ↳ Des dégâts inévitables et très fréquents
- Absence de dialogue préalable entre les exploitants et les élus
 - ↳ Pas d'anticipation, de réflexion préalable
- De nombreux chemins patrimoniaux, de caractère, utilisés pour les loisirs
 - ↳ Impact fort avec des conflits locaux

52 - Enjeux

Les enjeux sont très importants puisque de nombreux contentieux ont été identifiés sur des communes ayant « subi » des exploitations forestières. Ils dépassent la simple dégradation d'un chemin, ils sont plutôt de l'ordre de l'agression, de la dégradation d'un élément du patrimoine. Ils sont également révélateurs d'un certain climat, d'une ambiance locale.

Les enjeux sont également économiques avec des frais importants de remise en état, soit de la part de la commune, soit de la part de l'exploitant mis en cause.

53 - Stratégie

Le problème doit être traité de façon globale avec plusieurs axes d'intervention :

- La généralisation du dialogue entre les élus et les exploitants avant la coupe pour trouver des solutions pour l'évacuation des bois
- La formation des élus aux pratiques forestières, qui peut également aboutir à la réalisation d'équipements forestiers.
- La structuration des communes avec la nomination d'un correspondant forêt.
- La mise en place d'un protocole basé sur la réalisation d'états des lieux.

Assez peu d'actions existent déjà au niveau de la Région exceptée l'appui de l'union régionale des communes forestières.

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ Animation auprès des acteurs sur le territoire
- ↳ Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière
- ↳ Soutien logistique aux exploitants forestiers
- ↳ Formation des élus, structuration des communes, diagnostics territoriaux ponctuels



THEME 3

LA VALORISATION DES BOIS LOCAUX

I – LA COMMERCIALISATION DES SCIAGES LOCAUX

11 - Diagnostic

Même en cherchant bien, il est impossible de trouver du bois du Limousin dans les points de vente spécialisés de Guéret (en gros ou au détail).

Les bois proposés à la vente viennent en majorité du Jura, sous le label « Jura supérieur » avec rarement une certification PEFC. Certains sciages sont secs, d'autres pas du tout avec des madriers qui vrillent après un mois passé dans le dépôt de bois.

Après enquête auprès des vendeurs, les causes sont multiples :

- Les grandes enseignes ont leurs centrales d'achat qui négocient au niveau national avec des structures importantes pour des gros marchés.
- Les scieries du Jura ont pris le marché depuis 10-15 ans. Les produits et la politique commerciale donnent satisfaction aux revendeurs et aux clients. Pourquoi changer ? Des contacts téléphoniques avec les scieries du Jura confirment leur bonne implantation, leur dynamisme commercial et les excellentes relations sur le Pays de Guéret.
- Bien sur, il y a le regret de ne pas valoriser la filière locale avec la forêt limousine mais les revendeurs n'ont jamais reçu la visite de commerciaux locaux.
- Les volumes en jeu sont autour de 1 000 m³ / an de sciage sur Guéret, seul lieu enquêté.

Points forts :

- Des bois de qualité produits localement
- Le Douglas, une essence aux qualités reconnues
 - ↳ Une capacité de fournir du bois de qualité sur le marché
- Quelques scieurs reprennent progressivement des parts de marché
 - ↳ Un avenir plus optimiste

Points faibles :

- Pas de bois local (sciage) proposé dans les grands points de vente au détail
 - ↳ Absence de filière commerciale
 - ↳ Absence de notoriété
- Majorité de sciage provenant du Jura
 - ↳ Aberration au niveau du développement durable (transport)
- ↳ Problématique qui dépasse le Pays de Guéret. Compétence de l'A.P.I.B et de la Région Limousin

12 - Enjeux

- Valorisation local du bois limousin
- Prendre des parts sur le marché local
- Conséquences économiques immédiates

13 - Stratégie

La réflexion au niveau du territoire du Pays de Guéret est rapidement dépassée pour cette problématique purement régionale.

Cette situation consternante de ne voir que des produits extérieurs, souvent à qualité inférieure, monopoliser le marché, ne peut changer qu'à partir d'une réflexion régionale, pilotée par l'inter profession (APIB) et la Région Limousin.

Aucune action spécifique à prévoir

II – LA SYNERGIE PREMIERE/DEUXIEME TRANSFORMATION

21 - Diagnostic

Le territoire du Pays de Guéret n'est pas un lieu de transformation.

En première transformation, une petite scierie est présente dans le Nord

En deuxième transformation, et en élargissant un peu le territoire, trois unités transforment le matériau bois :

Sauthon à Guéret (174 personnes)

Béton Bois Système à Guéret (30 personnes)

Atulam à Jarnages (75 personnes)

Les produits fabriqués sont :

- Des portes et fenêtres en bois haut de gamme
- Des mobiliers en bois pour enfant moyen et haut de gamme
- Des murs anti-bruit bois et béton

Le bois provient encore une fois de l'extérieur :

Moabi africain en majorité, chêne de France et mélèze d'Autriche en lamellé collé pour Atulam.

Pin tchèque usiné en Pologne, pièces usinées en Chine pour Sauthon. Uniquement pour des critères de prix.

Sciure des Landes pour BBS.

La première et la deuxième transformation seraient-elles condamnées à vivre séparément, avec des œillères, sans communication possible ?

La réponse est plus complexe et plus optimiste.

- Les acteurs se connaissent, s'apprécient et ont la volonté de travailler ensemble. Les contraintes des entreprises font que malgré cette bonne volonté, chacun se concentre sur son activité et ses problèmes.

- Il n'y a pas de réflexion commune autour d'un produit issu de la première transformation et qui pourrait convenir à la deuxième.

Points forts :

- Les acteurs se connaissent

↳ Volonté de travailler ensemble

- Les cahiers des charges des entreprises de seconde transformation semblent compatibles avec la production locale

↳ Possibilité de travailler ensemble

Points faibles :

- Bois local trop cher (Sauthon)
 - ↳ Filiale polonaise
- Bois local ne correspondant pas au cahier des charges (ATULAM)
 - ↳ Pas de sciage produit en Limousin ?
- Pas de pistes vers un approvisionnement local (BBS)
 - ↳ Transport
- Pas le temps de monter un projet commun
 - ↳ Absence de démarche collective

22 - Enjeux

- Valoriser le bois localement de la production au produit fini
- Créer de la valeur ajoutée locale

23 - Stratégie

Si l'analyse a été réalisée localement, la stratégie doit être régionale et pilotée par l'inter profession (A.P.I.B) et la Région Limousin.

L'objectif pour la filière est de créer « un morceau de bois » avec des caractéristiques bien précises. Ce produit pourra être ensuite utilisé ou adapté pour d'autres utilisations.

Il s'agit donc de proposer la création d'une petite unité de recherche/développement commune à la première et à la seconde transformation. Cette unité, financée partiellement, soulagerait les industriels qui, préoccupés par leurs propres soucis, n'ont pas le temps de se projeter dans un avenir commun.

Le challenge est important puisque ATULAM est à la recherche d'une essence de substitution pour le moabi, sujet à un arrêt des exportations.

Action spécifique à prévoir :

↳ **Création d'une unité de recherche/développement commune à la première et deuxième transformation pilotée au niveau régional**

III – LE BOIS ENERGIE

31 - Diagnostic

La filière bois énergie est celle qui crée le plus de fantasmes auprès des différents acteurs :

- le grand public y voit le moyen de valoriser tout ce bois abandonné dans la coupe sans imaginer le coût engendré. Les parcelles seraient alors bien nettoyées, bien propres.
- Les élus considèrent que c'est un excellent moyen de valoriser la ressource locale alors que dans la plupart des cas, les forêts communales sont déjà au stade de la deuxième ou de la troisième éclaircie.
- Les conseillers agricoles y voient le moyen de valoriser les produits d'entretien des haies.
- Les marchands de poêles communiquent sur un granulé local et un développement durable de nos forêts. Le granulé est un déchet de scierie.

La réalité est plus compliquée avec de nombreux points à clarifier.

- Le bois énergie reste une filière qui valorise les sous-produits de la forêt ou de la filière. Elle est plutôt en concurrence avec la filière papetière. Elle n'utilise pas le bois d'œuvre.
- Le prix de la plaquette forestière est à un niveau constant depuis plusieurs années. Elle reste chère et ne sera compétitive qu'avec une augmentation significative des prix des combustibles fossiles.
- Avec l'augmentation des projets et de la consommation, en particulier sur les gros projets, l'enjeu déterminant est le potentiel d'approvisionnement sur place. Des plaquettes « exotiques » peuvent concurrencer les produits locaux, notamment lors des appels d'offre. Il faut valoriser les produits locaux avec un minimum de transport.
- Actuellement, il n'y a pas de défaut de combustible mais plutôt un manque de chaudières.

Un groupe de travail a été mis en place au niveau du département de la Creuse. Il est piloté par le SDEC. Il va plutôt s'orienter vers la mobilisation de la ressource en cas de développement des chaufferies et d'un besoin en plaquettes.

L'utilisation du bois par les particuliers

L'utilisation des pellets pour les chaudières ou pour les poêles.

Actuellement, il y a un problème avec une majorité de pellets qui viennent de l'extérieure de la Creuse. Ce paradoxe est assez mal compris par les consommateurs.

La production de pellets débute en Creuse. A environ 230 €/ tonne, cela reste relativement cher.

Le bois en bûches. Il est pénible à faire soi-même et coûteux à l'achat (environ 45€le stère livré). Il y a une forte concurrence entre les petits producteurs, les marchands de bois et le travail dissimulé. Le bois de chauffage a un donc un coût, des contraintes.

La ressource : ne pas dévaster la forêt pour le bois énergie

Pour trouver la ressource, il y a plusieurs possibilités :

- La coupe rase des taillis médiocres. C'est possible mais il ne faut pas généraliser ni tomber dans les courtes révolutions qui ont montré leur limite. C'est efficace pour des petites parcelles, des espaces non gérés depuis longtemps.

- L'amélioration des peuplements avec tri des bois. Elle vient compléter les coupes rases. C'est une action qui valorise la forêt.

- Un tri dans les exploitations pour valoriser les produits. Cela impose des coupes des bois en régie de la part des propriétaires des massifs forestiers. Reste essentiellement réservée aux forêts des collectivités des Monts de Guéret (Guéret, Sainte-Feyre, Maupuy, Saint-Vaury, ...), notamment pour le projet de Guéret.

- Une provenance bocagère et agricole (impulsion de la Chambre d'Agriculture).

Il faut intégrer les exploitants forestiers dans la démarche car ils sont producteurs de plaquettes et de billons. L'offre plaquette existe déjà.

Points forts :

- Deux petites chaufferies bois sur le territoire du Pays de Guéret

↳ Une réponse aux besoins des petites communes

↳ Un approvisionnement cohérent

- Un projet de grande envergure sur Guéret

↳ Valorisation du bois local

- Un groupe de réflexion départementale

↳ Fédère toutes les actions

Points faibles :

- Une inquiétude sur l'approvisionnement des grosses chaufferies

↳ La tentation de se servir dans le massif

↳ La tentation de s'approvisionner à l'extérieur au moindre coût

32 - Enjeux

Mettre en place une véritable filière locale, claire, transparente et qui valorise le bois local durablement.

33 - Stratégie

La stratégie est confiée au groupe de travail départemental qui a une vision globale de la problématique.

En lien avec les actions sur la gestion forestière, il faut notamment rester vigilant et anticiper l'approvisionnement des chaufferies.

IV – LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION

41 - Diagnostic

De plus en plus de maisons en bois ou à base de bois se construisent sur le territoire. En rondins, en ossature bois, en bardage, le bois est de plus en plus utilisé avec 37 maisons achevées ou en cours depuis 2005.

Pour les maisons en rondins, le bois utilisé est principalement du douglas ou du mélèze du Limousin. Deux fabricants sont très actifs : AALAND en Haute-Vienne et GUILLOU en Creuse.

Les maisons à ossature bois ou avec du bardage utilisent du bois local (Cosylva) mais aussi des produits importés.

En ce qui concerne les petites constructions (chalets, abris de jardins), les produits sont plus standard et souvent à base de bois importé (ABCR à Guéret, Chaput à Colondamnes)

Points forts :

- De plus en plus de maisons en bois
 - ↳ Utilisation d'une ressource renouvelable

- Des maisons en rondins qui valorisent principalement le douglas et le mélèze
 - ↳ Valorisation du bois local

- Des bardages qui valorisent le douglas
 - ↳ Valorisation du bois local

Points faibles :

- Les constructions en bois restent largement minoritaires
 - ↳ Utilisation de matériaux classiques

- Les constructions de maisons passives sont assez gourmandes en espace
 - ↳ Problème de compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur

- Majorité des chalets et abris de jardin en kit construits avec du bois importé
 - ↳ Les produits locaux échappent à une démarche plus industrielle

42 - Enjeux

Maintenir un savoir-faire local.

Valoriser les essences locales dans les constructions

Encourager l'utilisation du bois dans les documents d'urbanisme

43 - Stratégie

Le nombre significatif de maisons en bois traduit un engouement pour ce type de constructions. Les sociétés locales doivent prendre le leadership du marché pour plusieurs raisons :

- Pour créer de l'activité,
- pour créer ou consolider de l'emploi local,
- pour valoriser les essences locales.

La variété des constructions proposées doit permettre de bien répondre aux besoins des utilisateurs.

D'un point de vue stratégique, il s'agit plutôt d'une démarche de filière, d'une dynamique de filière pilotée par l'APIB et la Région Limousin.

THEME 4

LES ACTIVITES DE TOURISME

ET DE LOISIRS

I – LES SITES EMBLEMATIQUES

11 - Diagnostic

Déjà dans son projet de territoire 2008-2013, le Pays de Guéret avait rappelé sa volonté de mettre en valeur l'offre nature et les sites de visites. Plusieurs sites dits remarquables avaient été identifiés (concentrés notamment autour des 3 Puy : de Chabrières à Saint-Vaury). Ce travail d'identification a été largement complété dans le cadre de la concertation et des groupes de travail.

Ces sites emblématiques, largement connus, reconnus et appréciés, sont pour la plupart forestiers. Ils sont actuellement sous valorisés au niveau de l'accueil et du développement touristique. Sur chaque site, le constat est alarmant avec des lacunes : signalétique, stationnement, information, circuits, points de vue bouchés, etc.

La compétence tourisme a été transférée aux communautés de communes qui ont toutes des projets en cours. Depuis 2000 et la création de la base VTT des Monts de Guéret, aucun site naturel n'a fait l'objet d'une véritable valorisation touristique.

Points forts :

- Des paysages ruraux de grande qualité
 - ↳ Un paysage culturel reconnu et apprécié

- La forêt est un élément fondamental de la qualité de ces espaces
 - ↳ Rôle multifonctionnel de la forêt

- L'eau, composante complémentaire des milieux forestiers
 - ↳ Variété des éléments

- Une population très attachée à son petit patrimoine
 - ↳ Richesse patrimoniale à valoriser

- Une volonté de développement touristique des communautés de communes (compétence)
 - ↳ Possibilité de valoriser les sites au-delà des limites communales
 - ↳ Possibilité de porter des projets importants

Points faibles :

- Une multitude de sites potentiels, une tendance à partir « dans tous les sens »
 - ↳ Des choix à faire, des priorités à établir
- Des sites dans un mauvais état en matière d'accueil
 - ↳ Du potentiel mais pas opérationnel.
- Chacun travaille dans son coin
 - ↳ Manque de cohérence territoriale, manque de cohérence au niveau du département
- Une absence de réel inventaire / diagnostic
 - ↳ Nécessité de réaliser des états des lieux, des diagnostics préalables
- Des freins à la valorisation de sites : le foncier et une multitude d'interlocuteurs
 - ↳ De nombreux sites ne sont pas valorisés et restent vulnérables
- Une difficulté de passer du projet à la réalisation
 - ↳ Pas assez de réalisations concrètes

12 - Enjeux

Aménager les sites naturels pour renforcer l'attractivité du territoire

Renforcer l'offre de loisirs nature pour valoriser les hébergements

Considérer les activités de loisirs nature comme un axe de développement économique

Renforcer la multifonctionnalité de la forêt

13 - Stratégie

De nombreux acteurs travaillent déjà sur la valorisation touristique : au niveau de la Région, du Département, des communautés de communes. Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire au niveau du Pays de Guéret. L'objectif est d'optimiser les outils déjà existants et de les mettre en œuvre sur les sites forestiers ciblés lors des groupes de travail :

- Diagnostics communaux pour les études
- Etudes préalables à la mise en valeur
- Travaux de mise en valeur.

Les sites sont identifiés et les outils existent, il ne reste qu'à mobiliser les maîtres d'ouvrage autour de deux actions au niveau du territoire.

Ces sites prioritaires sont :

a) Le massif de Chabrières

Grand massif à la périphérie de l'agglomération guéretoise, présence d'un arboretum, d'un sentier découverte.

b) Le Puy de Gaudy (Commune de Sainte-Feyre)

Oppidum touristique à la périphérie de l'agglomération guéretoise avec un fort intérêt paysager et archéologique.

c) Le massif du Maupuy (Commune de Saint-Léger-le-Guéretois et Saint-Sulpice-le-Guéretois)

Puy touristique à la périphérie de l'agglomération guéretoise avec des chaos rocheux, un site d'escalade, une aire d'envol. Fort attrait sportif et paysager.

d) Le Puy des Trois Cornes et ses environs (commune de Saint-Vaury)

Site classé avec un fort impact paysager et patrimonial. Présence d'une table d'orientation à Roches.

e) Les abords du château de Malval

Fort intérêt patrimonial en bordure de la petite Creuse.

f) Les bords des deux Creuse (en général)

Intérêt touristique, sportif et environnemental avec la présence d'un site Natura 2000.

Actions spécifiques à prévoir :

↳ **Aide à la mise en valeur des sites forestiers à vocation touristique**

↳ **Aide à l'acquisition de parcelles sur des sites forestiers à vocation touristique**

II - LES ITINERAIRES DE RANDONNEE

21 - Diagnostic

Le Pays de Guéret est sillonné d'itinéraires de randonnée. Environ 600 km sont dédiés à la randonnée pédestre et 700 km à la pratique du VTT avec parfois un chevauchement des activités. La randonnée est d'ailleurs perçue comme le meilleur moyen de découvrir et de respecter le territoire.

Les itinéraires de randonnée sont fortement impactés par l'exploitation forestière qui, comme nous l'avons vu précédemment, utilise les chemins publics multifonctionnels pour évacuer les bois.

On note sur le territoire des problèmes de cohabitation entre les différents pratiquants : Le cavalier craint le vététiste silencieux qui arrive à l'improviste. Le chasseur, qui effraie le cueilleur de champignon, reproche au motard de faire fuir le gibier. Le motard est lui aussi souvent montré du doigt (nous traiterons ce sujet un peu plus loin).

Certains chemins ne sont pas du tout aptes à supporter certaines pratiques : chemins creux, bas fonds humides en terre, zones protégées, etc. Sans une mise aux normes de certains tronçons, les activités traumatisantes doivent être interdites sur ces itinéraires.

Points forts :

- PDIPR approuvé
 - ↳ Une politique départementale cohérente
 - ↳ Des chemins protégés
- 600 km d'itinéraires pédestre
- 700 km d'itinéraires VTT
 - ↳ Une richesse de l'offre en matière de randonnée
- Des associations locales dynamiques
 - ↳ Des chemins qui vivent grâce aux associations
- Des manifestations sportives importantes organisées sur les itinéraires
 - ↳ Valorisation économique du territoire
 - ↳ Image de marque positive, retombées en matière de fréquentation
- Cercle vertueux Associations locales – Manifestations - Circuits
 - ↳ Dynamique de territoire

Points faibles :

- Beaucoup de chemins très peu fréquentés
 - ↳ Offre trop pléthorique, trop disséminée
- Période de transition au niveau des communautés de communes
 - ↳ Phase de réflexion sur le territoire
- Coût élevé de l'entretien des itinéraires
 - ↳ Vulnérabilité des circuits en milieu forestier (coups de vent, neige, végétation)
 - ↳ Impact financier
- Cohabitation parfois difficile entre les différents pratiquants
 - ↳ Nécessité de partager l'espace
- Itinéraires fortement impactés par l'exploitation forestière
 - ↳ Conflits locaux
- Chemins fragiles ne pouvant pas supporter certaines activités
 - ↳ Nécessité de réaliser des diagnostics et éventuellement des travaux

22 - Enjeux

La randonnée est le socle des activités de pleine nature. Les chemins doivent être préservés des activités dommageables.

23 - Stratégie

Dans le cadre de la charte forestière, l'objectif n'est pas de multiplier les itinéraires mais de conforter ceux qui existent déjà. Les chemins étant dégradés par les activités, il est important d'agir en amont pour les protéger.

La stratégie est plusieurs niveaux :

- Mettre en place un mode opératoire pour les exploitants forestiers basé sur des états des lieux de manière à prendre en compte l'évacuation des bois. L'objectif étant de préserver les chemins.
- Former, structurer les équipes communales. Apporter localement des outils de diagnostics
- Généraliser la procédure d'état des lieux pour les manifestations motorisées
- Aider les collectivités à mettre aux normes certains tronçons de chemin

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Animation auprès des acteurs sur le territoire**
- ↳ **Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière**
- ↳ **Former les élus, structurer les communes, diagnostics territoriaux ponctuels**
- ↳ **Réduction de l'impact des manifestations motorisées organisées**

III – LA PRATIQUE MOTORISEE

31 - Diagnostic

La pratique motorisée (moto, quad, 4x4) est celle qui pose le plus de problèmes en matière de cohabitation sur les chemins ruraux. Les élus réagissent assez vivement quant aux passages répétés des engins sur les chemins. Après de nombreuses réunions sur ce point, nous avons pu dégager quelques explications :

- La pratique est parfois individuelle, mais généralement en petits groupes. Les nuisances sont accentuées par l'effet de groupe : nuisance sonore, impacts sur les chemins, effet de masse lors des rencontres sur les chemins étroits.

- La pratique en groupe (>20 motos) est assez contrôlée du fait de la déclaration préalable en préfecture et surtout par un encadrement assez étroit des clubs locaux. C'est en général une pratique qui ne pose pas de problèmes. L'image des enduros reste assez négative chez les élus. Les états des lieux ne sont pas assez généralisés pour améliorer les relations entre les élus et les organisateurs.

- Les mauvais comportements existent et focalisent l'attention. En clair, une minorité discrédite une activité et incite les élus à prendre des arrêtés d'interdiction des chemins aux engins motorisés. C'est toute une activité de loisir qui se retrouve interdite de territoire, avec une tentation de transgresser les arrêtés locaux. Sur la commune de Châtelus-Malvaleix, la situation est très tendue avec des procès-verbaux dressés et des recours au tribunal administratif. Il a fallu l'élaboration de la charte forestière et les réunions thématiques pour débloquer la situation et renouer le dialogue.

Points forts :

- Manifestations locales phares

↳ Valorisation économique du territoire

↳ Image de marque positive, retombées en matière de fréquentation

- Activité en plein développement

↳ Utilisation des itinéraires

- Des associations locales dynamiques

↳ Des chemins qui vivent grâce aux associations

- Activité de groupe très réglementée

↳ Autorisation préalable pour les groupes de 20 motards

Points faibles :

- Nuisances sonores
 - ↳ Cohérence parfois difficile avec la notion de « nature »
- Pratique individuelle très peu encadrée
 - ↳ Pratique synonyme de liberté
- Comportements isolés déplorables
 - ↳ Manque de respect des autres pratiquants
 - ↳ Détérioration des chemins
 - ↳ Image très négative
- Cohabitation parfois difficile entre les différents pratiquants
 - ↳ Nécessité de partager l'espace

32 - Enjeux

L'enjeu est important puisqu'il s'agit d'établir sur l'ensemble du territoire une cohabitation dans les espaces naturels et un partage des chemins.

La pratique motorisée se développe avec un sentiment de liberté mais ne doit pas être assimilée à une destruction systématique des milieux et des infrastructures.

33 - Stratégie

L'interdiction menant à une impasse, c'est une stratégie d'information, de communication et de sensibilisation qui va être menée au niveau des pratiquants.

La démarche s'appuie sur un travail important réalisé localement par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et l'UFOLEP pour la mise en place d'un code de bonne conduite à destination des motards. Ce document est le fruit d'un an de travail qui n'a jamais pu aboutir faute de moyens. Il est donc repris dans le cadre de la charte forestière et sera largement distribué.

De nombreux partenaires adhèrent à ce projet :

- La gendarmerie nationale
- l'inspection académique et les collèges dans le cadre du diplôme ASSR2
- les offices du tourisme, les associations locales, les marchands de motos et de quad.

Un deuxième axe de travail sera de collaborer plus étroitement avec les associations locales, pour conforter leur discours et les aider dans leurs démarches, leurs relations avec les élus.

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Mise en place d'un code de bonne conduite pour les pratiquants motorisés**
- ↳ **Réduction de l'impact des manifestations motorisées organisées**

IV – LES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

41 - Diagnostic

Nous l'avons vu précédemment, les manifestations dans les milieux naturels valorisent le territoire en apportant une plus-value en terme d'économie, d'image et de notoriété. Cependant, dans une démarche de développement durable, les impacts restent encore trop nombreux :

- au niveau des chemins
- au niveau des déchets (notamment la collecte et le tri sélectif)

Points forts :

- Des règlements assez stricts qui limitent l'impact
 - ↳ La labellisation des manifestations apporte une certaine garantie
- Une réduction spectaculaire des déchets depuis quelques années
 - ↳ Prise de conscience collective
- Un soutien permanent du S.I.E.R.S
 - ↳ Appui technique des spécialistes

Points faibles :

- Encore des déchets (en général)
 - ↳ L'impact sur les milieux est encore significatif
- Des bénévoles rapidement débordés pour le tri des déchets
 - ↳ Carence dans l'organisation, pas assez d'anticipation
 - ↳ Manque de matériel
- Chemins impactés par les enduros
 - ↳ Des élus de plus en plus frileux
 - ↳ Des territoires qui se réduisent
 - ↳ Image très négative

42 - Enjeux

Les manifestations en plein air doivent continuer à se développer pour la survie du territoire. Elles doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

43 - Stratégie

Certains départements ont mis en place une charte pour une pratique durable des activités sportives de pleine nature. Les départements du Limousin n'ont pas encore travaillé sur cette problématique.

Au niveau du Pays de Guéret, la stratégie consiste à soutenir les associations locales par :

- La rédaction d'un guide pour l'organisation des manifestations en milieu naturel
- Un soutien logistique au SIERS avec l'aide à l'acquisition de matériel de collecte et de stockage sur place des déchets triés

Actions spécifiques à prévoir :

↳ **Réduction de l'impact des manifestations motorisées organisées**

↳ **Réduction des déchets lors des manifestations dans les milieux naturels**



THEME 5

LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

I – LES SITES PROTEGES ET LA BIODIVERSITE

11 - Diagnostic

La prédominance des forêts feuillues hétérogènes, l'important linéaire de cours d'eau et la mosaïque bocagère contribuent à la richesse biologique du territoire. Deux sites Natura 2000 abritent des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses zones naturelles sont reconnues pour leur richesse écologique.

Le maintien de la biodiversité n'est pas un problème sur le Pays de Guéret. Seuls quelques zones, au Nord, deviennent moins favorables du fait des changements de pratiques agricoles.

Points forts :

- Deux sites Natura 2000
 - ↳ Richesse biologique reconnue dans le cadre du réseau européen.
- 13 Z.N.I.E.F.F
 - ↳ Des sites naturels identifiés
- Une forêt feuillue dominante sans objectif de production
 - ↳ Une forte vocation environnementale
- Une maille bocagère très dense et présente sur tout le territoire
 - ↳ Une avifaune inféodée au bocage
 - ↳ Des effets de lisières propices à la biodiversité
- Des associations locales vigilantes
 - ↳ Un territoire sous surveillance

Points faibles :

- Transformation de certains territoires agricoles au nord du Pays
 - ↳ Appauvrissement ponctuel et localisé
- Zones humides envahies par la forêt
 - ↳ Risque d'appauvrissement du milieu

12 - Enjeux

La biodiversité est un domaine sous haute surveillance mais qui ne pose pas de problèmes sur le territoire du Pays de Guéret.

13 - Stratégie

Des dispositifs existent au niveau de la Région Limousin :

- Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, notamment dans les sites identifiés (Natura 2000, Z.N.I.E.F.F)
- Vigilance lors de l'instruction des dossiers de demande de subventions, notamment vis-à-vis des sites identifiés
- Vigilance lors de l'instruction des dossiers de plan simple de gestion (PSG) , notamment vis-à-vis des sites identifiés
- Mise en place de contrats forestiers dans les sites Natura 2000.

Aucune action spécifique à prévoir

II – LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

21 - Diagnostic

Sur le Pays de Guéret, la DDASS de la Creuse a répertorié 167 captages avec une concentration importante sur la zone forestière des Monts de Guéret.

Les captages sont constitués de deux périmètres :

- le périmètre immédiat, clôturé.
- le périmètre rapproché, plus étendu et pas du tout matérialisé sur le terrain.

La mise aux normes des captages touche à sa fin. Les périmètres immédiats sont bien protégés par une clôture périphérique. Il n'en est pas de même des périmètres rapprochés, non délimités sur le terrain, ni même signalés.

La procédure de mise aux normes prend en compte les éléments techniques mais également l'information et la communication envers les élus et les propriétaires. L'inscription de la servitude au niveau des hypothèques est maintenant généralisée.

Le grand public est malheureusement mis devant le fait accompli en voyant se multiplier dans les forêts des espaces clôturés sans la moindre explication.

Le véritable problème pour la protection des périmètres concerne essentiellement le périmètre rapproché, dont la vulnérabilité s'accroît avec le temps et l'oubli des informations.

Les informations s'oublient, les contrôles sur le terrain ne sont pas réguliers (environ 10 % des périmètres chaque année) et les infractions sont difficiles à constater sur le fait.

Points forts :

- Une mise aux normes en cours
 - ↳ L'occasion d'une réflexion au niveau de chaque périmètre
- Des périmètres immédiats clôturés, protégés avec des mesures cohérentes
 - ↳ Une bonne protection des périmètres immédiats
- Une notification aux propriétaires et aux communes
 - ↳ Bonne communication auprès des communes et des propriétaires
- Inscription de la servitude aux hypothèques
 - ↳ Une continuité théorique de la servitude
- Une bonne entente entre les acteurs locaux
 - ↳ Concertation, cohésion pour une meilleure efficacité sur le terrain

Points faibles :

- Périmètres rapprochés non protégés, non matérialisés
 - ↳ Importante vulnérabilité
 - ↳ Pas de repères sur le terrain

- Multiplication des clôtures en forêt
- Pas de panneaux d'information à proximité des périmètres immédiats
 - ↳ Incompréhension du grand public

- Dégâts constatés sur les périmètres rapprochés (exploitation forestière, motos, etc.)
 - ↳ Conséquences graves sur la qualité de l'eau et l'approvisionnement d'une commune.

- Pas de communication en dehors des communes du fait de la sensibilité des données.
 - ↳ La filière bois n'est pas informée

22 - Enjeux

Préserver la ressource en eau

Concilier gestion forestière et respect des périmètres de protection

23 - Stratégie

L'important travail réalisé avec les services de l'Etat (DDASS), les gestionnaires de l'eau (SAUR, communes), les collectivités et les forestiers a permis de dégager une stratégie sur la protection des captages en particulier et des milieux sensibles en général.

La stratégie va s'orienter sur des actions auprès du grand public d'une part et auprès de la filière bois d'autre part.

Vis-à-vis du grand public, il est prévu d'installer des panneaux d'information sur les clôtures du périmètre immédiat, notamment à proximité des zones fréquentées (circuits de randonnée, aires de repos, points de vue, etc.).

Vis-à-vis de la filière bois, l'objectif est d'établir un dialogue entre l'exploitant forestier et la commune en amont de toute intervention sur le territoire. Cette démarche permettra de signaler toute zone sensible, et notamment les périmètres de captages, dans la zone concernée par l'exploitation.

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Pose de panneaux d'information à proximité des périmètres clôturés**
- ↳ **Animation auprès des acteurs sur le territoire**
- ↳ **Mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière**
- ↳ **Soutien logistique aux exploitants forestiers**
- ↳ **Formation des élus, structuration des communes, diagnostics territoriaux ponctuels**

III – LES DECHETS DANS LES MILIEUX NATURELS

31 - Diagnostic

D'une manière générale, on constate la présence de déchets de plus en plus nombreux dans les milieux naturels :

- Encombrants (monstres). Ce sont souvent des anciennes décharges non résorbées avec des vieux objets en ferraille)
- Déchets individuels (alimentaires)
- Déchets dus aux manifestations dans les milieux naturels
- Déchets de l'exploitation forestière ou de l'activité agricole (bidons, plastiques, ficelle, etc.)
- Déchets en bordure des routes.

Sous une problématique «déchets » générique, on retrouve des thématiques assez différentes :

Le plan de résorption des décharges

Dès 2003-2004, un programme de recensement a été initié par la Préfecture de la Creuse pour recenser les décharges communales (ordures ménagères « illégales ») et les dépôts sauvages publics et privés. Le travail a été relayé par le Conseil Général et le SIERS.

La gestion des dépôts sauvages

Ils sont dans le milieu naturel, souvent par accumulation. Un atelier de travail était prévu mais ne s'est jamais réuni.

La pédagogie envers les jeunes

Elle est assurée par le SIERS et le CPIE des Pays creusois.

Il s'agit d'interventions en milieu scolaire, à destination des primaires.

Le SIERS a des actions très ciblées avec en plus une visite du centre de tri de Noth, des actions plutôt généralistes basées sur des projets pédagogiques plus longs (8 fois dans chaque classe avec des ateliers). Les actions sont financées par le SIERS, le Conseil Général et l'ADEME. Il n'y a pas de certitude quant aux moyens alloués dans l'avenir à cette animation. Hormis une opération avec une classe de BTS lors des 10 ans du tri, il n'y a pas d'actions envers les adolescents, alors que c'est le public à risque vis-à-vis des déchets alimentaires (canettes, restauration rapide, etc.).

Les associations locales

L'UDAF qui regroupe 3 000 familles est active sur le département, notamment en tant que relais pour des actions ponctuelles (jeux, questionnaires, etc.).

Les opérations de nettoyage des milieux naturels

Anciennement appelées « nettoyage de printemps », ces opérations sont de deux types :

- d'initiative privée avec l'opération « nettoyons la nature » des Centres E. LECLERC
- d'initiative publique dans le cadre de la semaine du développement durable

Le principe est de choisir un site emblématique avec une pollution par des déchets et de le nettoyer dans le cadre d'une opération de communication en s'appuyant sur des associations locales.

Ce système qui fonctionne assez bien, les sites nettoyés ne se resalissant pas, a cependant des limites :

- L'objectif est de communiquer plutôt que de collecter massivement,
- Il faut beaucoup trier afin de ne pas surcharger les bacs en déchets non recyclables (1 tonne de déchets non recyclables = 100 €),
- Ces opérations doivent être accompagnées de moyens financiers,
- Il peut y avoir un certain malaise à faire nettoyer les déchets par des gens qui ne polluent pas, surtout par les enfants.

Ces journées doivent rester des opérations de communication à destination des familles.

La gestion des déchets lors des manifestations

Les manifestations sportives de plein air génèrent de moins en moins de déchets. Sportifs, visiteurs et organisateurs sont de plus en plus sensibilisés à la propreté des sites. Il reste des points à améliorer, notamment l'optimisation du tri des recyclables sur le site lors des manifestations. Les organisateurs sont vite dépassés et après quelques heures, il n'y a plus de tri sélectif. La thématique déchets n'est d'ailleurs pas assez anticipée en amont sur les thèmes suivants : matériau des consommables, bacs de collecte, logistique, etc.

Points forts :

- Une animation existante et efficace sur la thématique « déchets » vers les scolaires du primaire
 - ↳ Sensibilisation dès le plus jeune âge
- Des règlements sportifs de plus en plus stricts
 - ↳ Des organisateurs sensibilisés et parfois contraints
- Une chaîne de restauration rapide active
 - ↳ Un ETP mobilisé sur Guéret pour récupérer les emballages jetés autour de la ville
- Un appui actif et efficace du SIERS
 - ↳ Des collectivités impliquées

Points faibles :

- Prolifération des déchets de restauration rapide dans les milieux naturels
 - ↳ Incivilités
- Il n'y a plus d'opération « nettoyons la nature »
 - ↳ Essoufflement des associations, communication à reprendre
- Pas d'actions pédagogiques vers les adolescents (lycées, collèges)
 - ↳ Public à risque non touché

32 - Enjeux

Réduire les déchets dans les milieux naturels

Modifier les comportements

Limiter les impacts de la fréquentation des massifs

33 - Stratégie

La réduction des déchets passe donc par une modification du comportement. La stratégie va reposer sur plusieurs axes :

- **La pédagogie** par le renforcement des actions envers les scolaires du primaire et un développement vers les scolaires adolescents,
- **Un appui aux organisateurs** des manifestations en plein air, notamment par la rédaction d'un guide spécifique,
- **Un appui au SIERS** par le soutien à l'achat de matériel adapté,
- **Une communication** vers le grand public par le biais d'évènements annuels, notamment des opérations de nettoyage sur des sites communaux.

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Animation auprès des acteurs sur le territoire**
- ↳ **Renforcement de la politique éducative sur les déchets vers les élèves du primaire**
- ↳ **Mise en place d'une action éducative sur les déchets vers les élèves des collèges et des lycées**
- ↳ **Organisation d'événementiels sur le nettoyage des sites par les bénévoles**
- ↳ **Réduction des déchets lors des manifestations dans les milieux naturels**



THEME 6

LA PERCEPTION DU PAYSAGE

I – LE BOCAGE

11 - Diagnostic

La concertation auprès des communes a fait ressortir comme préoccupation majeure le maintien d'un paysage bocager. Les petites parcelles, la diversité des paysages, les composantes du bocage apparaissent comme autant d'éléments attractifs pour les habitants du Pays de Guéret et pour les nouveaux arrivants.

Ce paysage, façonné par de longues années de pratique de l'élevage bovin donne l'image d'un équilibre entre toutes les activités et toutes les composantes.

Plusieurs facteurs menacent cet équilibre :

- l'augmentation des parcelles en friche, en particulier dans la partie au sud de la Creuse. Les petites parcelles inadaptées aux nouvelles techniques avec du matériel de plus en plus lourd, sont abandonnées et sont rapidement envahies par une végétation ligneuse spontanée. En quelques années, les parcelles se ferment avec un changement profond de la structure paysagère.
- Le changement de vocation des parcelles. Les exploitations agricoles sont de plus en plus remaniées pour permettre une mécanisation optimale des unités. Les parcelles sont fusionnées, parfois agrandies avec une élimination des haies. On passe alors d'une structure bocagère avec des parcelles de petite taille, à des grandes parcelles dont la surface dépasse parfois 20 ha. A cet élément, il faut ajouter une tendance des agriculteurs à se tourner vers les cultures céréalières, plus rémunératrices mais plus exigeantes en intrants et en surfaces mécanisables. Cette transformation des paysages est plus particulièrement visible au nord de la Creuse.
- La gestion catastrophique des haies. Sans vouloir éliminer la haie, de nombreux acteurs interviennent sur le territoire et agissent sur les haies :
L'agriculteur pour « entretenir » ses haies périmétrales.
La commune le long des voies communales.
Le Département de la Creuse le long des routes départementales.
Chacun avec des objectifs différents, parfois contradictoires.
Le résultat s'apparente de plus en plus souvent à de la maltraitance, des élagages très sévères avec, bien entendu, des impacts paysagers très forts.

Points forts :

- Un paysage bocager identitaire, très préservé
 - ↳ Pas de situation d'urgence
- Un équilibre des pratiques, des éléments
 - ↳ Pas d'activités laissées pour compte
- Une activité d'élevage bovin dominante
 - ↳ Des mosaïques bocagères pérennisées
- Une reconnaissance de la population locale aux pratiques agricoles traditionnelles
 - ↳ Soutien à un secteur parfois montré du doigt
- Des remembrements efficaces
 - ↳ Les remembrements qui se sont appuyés sur des mailles bocagères autour de 5 ha ont permis un développement de l'agriculture et une préservation des paysages
- Peu de conflits locaux
 - ↳ Le dialogue entre les acteurs n'est pas rompu, même s'il n'est pas fréquent

Points faibles :

- Grave crise de l'élevage
 - ↳ Il y a des problèmes plus graves et plus urgents à régler
 - ↳ Tentation d'abandonner l'élevage et de se tourner vers les grandes cultures
- Localement, des atteintes graves au paysage, aux haies
 - ↳ Réactions locales fortes, possibilité de conflits
 - ↳ Impacts environnementaux, touristiques
- Evolution des pratiques
 - ↳ Territoire de moins en moins adapté aux techniques et au matériel modernes
- Divergence de points de vue sur le territoire
 - ↳ Confrontation avec des valeurs divergentes « économie-production/paysage »
 - ↳ Dialogue difficile
- Des tailles sévères des arbres
 - ↳ Une certaine maltraitance
 - ↳ Des impacts paysagers forts

12 - Enjeux

La thématique bocagère est un enjeu fort qui est apparu lors de la concertation communale. Ce n'est pas une thématique purement forestière mais l'importance du bocage avec 80 % de la surface du territoire implique de retenir cette problématique dans les enjeux de cette charte forestière.

13 - Stratégie

De nombreux départements et régions ont beaucoup travaillé en relation avec les chambres d'agriculture sur la thématique des haies bocagères :

- Région Bretagne,
- Région Poitou-Charentes
- Département du Maine et Loire,
- Département de la Manche et de l'Orne,

L'objectif est de s'inspirer des réalisations sur les territoires voisins (stratégie, expérimentation, communication, etc.) :

Au niveau du Pays de Guéret, la stratégie s'appuie sur un important travail d'animation :

- au niveau des agriculteurs

Un important travail d'animation doit avoir pour mission de sensibiliser le monde agricole sur le rôle des haies et de mettre en œuvre les actions visant à améliorer l'entretien et à restaurer des haies bocagères.

- au niveau des gestionnaires des routes

Il s'agit de sensibiliser les gestionnaires des réseaux routiers (communes, département, SIVOM, SIERS, etc) sur la problématique haie et de mettre en place des itinéraires techniques pouvant concilier « entretien des routes et préservation des haies ».

Ce travail d'animation sera appuyé par des aides à l'entretien et à la plantation de haies bocagères.

Actuellement, hormis les aides forfaitaires dans le cadre de la PHAE2 (prime herbagère agro-environnementale) et des MAEt (Mesures agro-environnementales territoriales), aucun dispositif n'est mis en place dans la Région Limousin.

Actions spécifiques à prévoir :

↳ **Animation auprès des agriculteurs et des autres acteurs sur le territoire.**

↳ **Aide à la gestion des haies bocagères.**

THEME 7

LA FORET AU CŒUR

DE LA GESTION COMMUNALE

I – LES ELUS ET LA FORET

11 - Diagnostic

Les réunions communales, la table ronde sur la gestion communale et les réunions du groupe de travail ont montré que les élus des communes du Pays de Guéret n'étaient pas du tout au fait de la problématique forestière.

Seulement 14 des 44 communes ont une forêt publique (communale ou sectionale).

En matière de forêt, d'environnement, les élus communaux ont de grosses lacunes :

- Principaux textes du Code Forestier, du Code Rural.
- Réglementation des boisements.
- Milieux naturels remarquables.
- Protection des sites et des milieux.
- Obligations, démarches, outils.

Tous ces domaines ne semblent connus que de quelques initiés. Dans quelques cas, les élus s'en remettent à l'O.N.F, gestionnaire de leur forêt. En majorité, ils restent dans l'ignorance, réglant les problèmes au cas par cas quand ils apparaissent sur leur territoire.

Il y a donc un besoin important en formation des élus.

L'autre point assez mal maîtrisé par les élus est le territoire communal. Paradoxalement, la connaissance reste assez partielle, soit d'un point de vue géographique, soit d'un point de vue thématique avec des domaines complètement ignorés par certaines collectivités. La méconnaissance du territoire empêche toute démarche d'anticipation lors de l'intervention d'un exploitant forestier. Une fois les dégâts réalisés, on regrette de n'avoir pas eu connaissance de tel vestige archéologique ou élément du patrimoine, telle conduite d'eau souterraine.

Il est donc important d'aider les communes à réaliser des diagnostics de territoire afin de renforcer leur connaissance.

Points forts :

- Une très forte adhésion à la charte forestière
 - ↪ Volonté de se former sur la thématique forestière
 - ↪ Volonté de se structurer, de s'organiser
 - ↪ Volonté d'aller de l'avant
- 14 communes « forestières »
 - ↪ Des communes sur lesquelles on peut s'appuyer pour créer une dynamique
- Des besoins identifiés
 - ↪ Le diagnostic est établi et approuvé par les collectivités
 - ↪ Possibilité de passer à la phase opérationnelle

Points faibles :

- Très peu de forêts publiques (14 communes concernées sur 44)

↳ Pas de familiarisation avec la thématique forestière

- Pas de connaissance des textes

↳ Vulnérabilité par rapport aux mauvais comportements

↳ Pas d'anticipation, de planification

- Connaissance partielle ou approximative du territoire

↳ Vulnérabilité par rapport aux mauvais comportements

↳ Pas d'anticipation, de planification

↳ Des impacts paysagers forts

- Communes pas du tout organisées

↳ Pas de correspondant forêt

↳ Pas d'interlocuteur identifié

12 - Enjeux

Dans le cadre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle, les élus doivent être au cœur du dispositif. Ils sont le lien évident, l'articulation entre les acteurs de la filière, les associations locales et les services de l'Etat. Pour cela, ils doivent avoir une bonne maîtrise de l'ensemble des éléments pouvant optimiser leur réactivité, leurs décisions.

13 - Stratégie

La stratégie repose sur trois axes :

- La structuration des communes

Va permettre la nomination d'un correspondant « forêt » et diffusion de la liste des contacts à la filière.

En parallèle, une adhésion groupée à l'Union Régionale des Communes Forestières permettra une meilleure diffusion de l'information par le biais des communes forestières.

- La formation des élus

Se concrétisera par l'organisation de sessions de formation sur le terrain, de journées thématiques.

Un guide à l'usage des maires et des élus pourra également être réalisé en complément.

- La réalisation de diagnostics de territoire

En complément, les communes volontaires réellement motivées pourront établir des diagnostics de territoire, véritables outils d'aide à la décision. Ces diagnostics peuvent concerner l'ensemble du territoire (atlas communaux) ou une thématique en particulier (chemins ruraux).

Actions spécifiques à prévoir :

- ↳ **Animation auprès des acteurs sur le territoire**
- ↳ **Structuration des communes**
- ↳ **Aide à la réalisation de diagnostics de territoire**

II –LES ELUS ET L’EXPLOITATION FORESTIERE

(Voir paragraphe IV page 28)

Ce document a été réalisé par l'Office National des Forêts
Direction Territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin
Direction du Développement
Unité de Production Auvergne Limousin
Site de Marmilhat Sud – BP 106
63 370 LEMPDES
04 73 42 01 00

Avec le concours du Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin
Antenne départementale de la Creuse

Rédaction :
Laurent RIVIERE, Chef de projet Aménagement du Territoire-Environnement,

Photographies :
Gérard CHEVALIER – Couverture – petite fille
Philippe BOURET - Couverture – maison en rondins

Juillet 2009

